**Les Transitoires**

Vrai ou faux ?

1. Le 31 décembre, je dois ajuster le bilan pour qu’il reflète la situation du patrimoine.
2. Seul les charges et les produits peuvent être transités.
3. Il y a 4 comptes de transitoires.
4. Les transitoires sont uniquement utilisés le 31 décembre.
5. Je n’ai pas encore reçu la facture de téléphone de décembre, pour CHF 140.-. Je dois comptabiliser un transitoire.
6. Je n’ai pas encore payé un achat de marchandise, mais la marchandise est reçue et comptabilisée, je dois comptabiliser un transitoire.
7. J’aurai l’année prochaine une augmentation de loyer de CHF 200.- par mois. Je dois comptabiliser un transitoire.
8. Le résultat reflète l’activité au 31 décembre.
9. Je reçois une facture en 2014 qui concerne 2015. Je dois la comptabiliser quand même lorsque je la reçois.
10. Transitoires et provisions ont le même impact sur la comptabilité.

Théorie

Durant l’année, je dois \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ les factures que je reçois, même si elles concernent l’an \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. A la clôture des comptes, le compte de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ doit montrer non pas les factures \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ durant l’année mais celles qui \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ l’année en question. Cela donne lieu à des opérations \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ qui permettent l’équilibre. Au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ par contre, il n’y a pas d’ajustements à faire.

Journalisation en cours d’exercice

Les écritures suivantes ont lieu au sein de l’entreprise Lola Sa, pas assujettie à la TVA.

Ecriture le 31 décembre :

1. Nous avons reçu un devis pour un achat de marchandise, pour CHF 5'000.-. La facture finale et la livraison auront lieu l’année prochaine.
2. Des clients ont acheté de la marchandise à crédit pour CHF 500.- et ne l’ont pas encore payée.
3. La facture de prime d’assurance de l’an prochain n’est pas encore arrivée, pour CHF 560.-
4. Les charges d’entretien du véhicule vont subir une augmentation de 15% l’an prochain, nous avons payé CHF 3'000.- au total cette année.
5. La facture de loyer du local commercial pour janvier, CHF 2'000.-, a déjà été reçue et comptabilisée.
6. Une facture de publicité de CHF 6'000.- arrivera à la fin du mois de février. La campagne de publicité concerne le mois de décembre.
7. Le salaire de la secrétaire, CHF 7'900.-, n’a pas encore été comptabilisé pour le mois de décembre, il le sera l’an prochain.
8. Nous avons prêté le 19 novembre CHF 50'000.- à un enseignant de comptabilité pour lui permettre de partir en vacances au soleil. Il a réglé d’avance les intérêts de CHF 500, qui concernent l’an prochain.
9. Nous avons facturé une vente la marchandise pour CHF 1'000.- mais faute de temps pour l’expédition, l’envoi est repporté à l’année prochaine.
10. La facture du loyer du local commercial du mois de novembre a été comptabilisée en décembre, pour CHF 1'900.-
11. Nous bénéficions l’an prochain d’une remise de 10% auprès d’un fournisseur sur nos achats de l’année en cours. Nous avons acheté pour CHF 200'000.- au total auprès de ce fournisseur.
12. Un véhicule a été acheté en décembre, mais la facture ne nous parviendra qu’en janvier prochain, pour CHF 6'000.-